

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JOURNIAC

Conseillers	Séance du 24 novembre deux mil onze à 20 heures	
En exercice :	11	
Présents :	11	Le Conseil Municipal de Journiac dûment convoqué, s'est réuni
Absent :		en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame
Votants :	11	Marie-Claude RUAUD, Maire.
Procurations :		Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2011
Présents :		Dominique BARTHE, Michel BOUYNET, Daniel DELMARÈS, William DOUGNAC, Sylvie LEMOUZY, Jean-Marc MAURY, Maryse MAXIME, Brigitte PONS, Marie-Claude RUAUD, Jean-Louis TEULET, Pascal TEULET.
Représenté(e) :		
Secrétaire de séance :		Michel BOUYNET.

D2011/28

RÉFORME DE LA FISCALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT

Suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement (article 28 de la loi N° 2010-1658 du 29.12.2010) Madame le Maire propose à ses collègues la mise en place de la taxe d'aménagement sur la base d'un taux de 1%.

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** cette proposition.

D2011/29

SOURCE DE LA LOCASSE : FORAGE

L'entreprise FORASUD se propose d'entreprendre les travaux de forage sur la base de 2 430 € au niveau de la station de « La Locasse » (débit estimé 15m³, profondeur 30 mètres).

A l'unanimité le Conseil Municipal **se prononce favorablement** sur cette démarche.

D2011/30

CHEMINS

1. Chemins non-classés donnant accès à des habitations :

Afin de régulariser des situations difficiles pour la commune à savoir qu'il y a quelques dizaines d'années la commune a participé à l'entretien et au goudronnage de chemins privés donnant accès à des habitations enclavées, le Conseil Municipal mandate Madame le Maire afin d'effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition et au classement de ces chemins :

- Les Landettes : Accès à la propriété de M. Serge BESSE et Mme Jacqueline BESSE

Terrain appartenant à M. Serge BESSE, Mme Jacqueline BESSE, M. Pascal TEULET et succession Jean Clovis BESSE.

En ce qui concerne cet accès, M. Pascal TEULET souhaiterait échanger le terrain avec un autre chemin rural situé à la « La Fajolle Est ».

POUR : 10 (Pascal TEULET ne prend pas part au vote)

- Le Garissol : Accès à la propriété de M. Michael ANTHONY

Parcelles E 665, 138, 139 appartenant à M. Elie PETIT.

POUR : 11

2. Remise en leur assiette de chemins ruraux :

Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires pour la mise en leur assiette des chemins ruraux suivants :

- Le Bourg : Accès aux propriétés de M. Denis GONTHIER, Mme Brigitte PONS, Mme Michelle ROCHE, par un chemin rural propriété privé de la commune
- Fontendrieux : Changement d'assiette du chemin accédant à la propriété de M. Marc BAGES : Suite au document d'arpentage de M. BOURRIEAU et de la délibération du 11 novembre 2005.

POUR : 11

3. Acquisition du sol supportant le surpresseur du Lac Nègre :

Lors de recherches nous avons constaté que la commune n'était pas propriétaire du sol supportant l'installation du surpresseur du Lac Nègre, Parcelle C 150 - Terrain appartenant à la famille Eymérit.

Le Conseil Municipal mandate Madame Le Maire pour engager les démarches nécessaires à l'acquisition du terrain.

POUR : 11

CIMETIÈRE

- Madame Le Maire évoque l'état du mur de soutien au cimetière qui nécessite la réfection des joints, elle propose d'engager des travaux à cet effet.
- Monsieur Pascal TEULET souhaiterait la pose d'un portail.
- Un débat s'engage sur la mise en place d'une procédure de reprise de concessions abandonnées.

D2011/31**DROIT DE PRÉEMPTION DE LA COMMUNE**

Madame Le Maire informe ses collègues que Monsieur LEROUX de Cendrieux est acquéreur de parcelles sur la commune de Journiac, étant entendu que cette dernière peut préempter la parcelle F182.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité ne souhaite pas préempter.**

D2011/32**ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU DE TÉLÉPHONE « LE ROUCOU »**

Mise en place de travaux d'enfouissement au lieu-dit « Le Roucou », qui nécessite la réalisation d'une tranchée de 200 ml. 2 devis sont proposés à cet effet :

- Entreprise ALLEZ : 11 490 € HT,
- Entreprise HERAUT : 8 000 € HT.

Le Conseil Municipal **se prononce défavorablement.**

CONTRE L'ENFOUISSEMENT : 9
POUR L'ENFOUISSEMENT: 2

CADEAUX DE NOËL AUX PERSONNES AGÉES

Madame Le Maire propose l'achat de gâteaux auprès des Gourmandises du Jolibois, soit 4,50 € le paquet de 250 grammes.

POUR : 11

PRESENTATION DES VŒUX

Les vœux sont programmés soit vendredi 13 janvier 2012, 18h, ou le samedi 14 janvier 2012, 17h30.

POUR : 11

D2011/33**COMMISSION APPEL D'OFFRES**

La Commission d'appel d'offres s'est prononcée sur l'étude de 2 dossiers :

			<u>Choix de la</u>
			<u>Commission</u>
<u>Propositions :</u>			
1.	<u>Périmètre de Sécurité :</u>		
	➤ Source de la Locasse :	Serrurerie VALBUSA	7 981.82 € HT
		SARL CROUZET	7 876.45 € HT
			Retenue
	➤ Surpresseur du Dognon :	Serrurerie VALBUSA	6 891.95 € HT
		SARL CROUZET	5 200.00 € HT
			Retenue

Propositions :2. Réhabilitation Eglise de Journiac :**Architectes COQ et LEFRANC**

- Honoraires et suivi des travaux **3 400.00 € HT**
- Mission partielle **2 750.00 € HT**

Luc JOUDINAUD

- Etude globale **5 800.00 € HT** Retenue

A l'**unanimité** le Conseil Municipal se **prononce favorablement** sur les choix de la Commission d'appel d'offres.

D2011/34**INDEMNITÉ DU RECEVEUR**

Madame Le Maire explique que les comptables du trésor, outre les prestations de caractère obligatoires imposées par leurs fonctions de comptable principal des collectivités établissements publics locaux, proposent des prestations complémentaires de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. L'arrêté du 16 décembre 1983, fixe les modalités d'attribution des indemnités de conseil et de confection du budget allouées aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveur municipal. Elle rappelle que Monsieur COUSTY ayant remplacé Monsieur MOURET au mois d'avril 2011, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des indemnités de conseils et de confection du budget jusqu'au renouvellement du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** l'octroi de cette indemnité.

D2011/35**CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME MICHÈLE MURRAY**

Le Conseil Municipal prend acte du recrutement par contrat CUI de Michèle MURRAY sur une base de 20 heures en contrat aidé plus 15 heures pris en charge intégralement par la commune. Durée du contrat : 6 mois à partir 1^{er} décembre 2011.

POUR : 11

D2011/36**CONVENTION ATESAT**

Madame Le Maire propose de reconduire la convention ATESAT qui permet l'accès à des modèles et références juridiques pour l'instruction de divers dossier.

POUR : 11

D2011/37**CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal les états de non valeurs pour des dettes irrécouvrables pour un mandatement au compte 645 d'un montant de 230,40 €.

POUR : 11

D2011/38**RENOUVELLEMENT CONTRAT CNP**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents, permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat CNP assurance pour l'année 2012, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'**unanimité** des présents, Madame le Maire à signer le contrat CNP pour 2012 et de prendre l'attache du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Dordogne à cet effet.

POUR : 11**JETONS CHAUFFAGE SALLE DES FÊTES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la disparition des jetons de chauffage de la salle des fêtes. L'achat de 200 jetons à l'entreprise IDE du Bugue est nécessaire. Afin d'éviter une dépense complémentaire, Madame le Maire propose une réflexion sur la gestion du chauffage.

Fin de réunion : 22h20

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2011

**D2011/28, D2011/29, D2011/30, D2011/31, D2011/32, D2011/33, D2011/34,
D2011/35, D2011/36, D2011/37, D2011/38**

Dominique BARTHE		Jean-Marc MAURY	
Michel BOUYNET		Maryse MAXIME	
Daniel DELMARES		Brigitte PONS	
William DOUGNAC		Marie-Claude RUAUD	
Sylvie LEMOUZY		Jean-Louis TEULET	
		Pascal TEULET	